

# Conditions générales de vente B2B — UNIK PC Deals

*VERSION 1.0 — CONDITIONS EN VIGUEUR Texte contractuel publié par LATEST PRODUCTS pour les commandes passées sur UNIK PC Deals à compter du 12 septembre 2026.*

Version : UNIKPC-CGV-B2B-1.0-20260912 Date d'entrée en vigueur : 12 septembre 2026.

## Identification du vendeur

La plateforme UNIK PC Deals est exploitée par LATEST PRODUCTS, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 58 rue Perronet, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 851 450 205, numéro SIREN 851 450 205, numéro de TVA intracommunautaire FR60 851 450 205.

Contact contractuel et service après-vente : [contact@unikpc.com](mailto:contact@unikpc.com).

## 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente, ci-après les « CGV », régissent exclusivement les ventes de matériels informatiques et produits associés réalisées sur la plateforme UNIK PC Deals par LATEST PRODUCTS, ci-après le « Vendeur ».

La plateforme est exclusivement réservée aux structures disposant d'un SIREN actif et aux professionnels immatriculés exerçant en nom propre, ci-après le « Client ». Ce périmètre comprend notamment les sociétés, entrepreneurs individuels, associations et organismes publics identifiés par un SIREN. Toute commande doit être passée pour les besoins de l'activité professionnelle ou institutionnelle de la structure identifiée, et jamais à titre personnel.

Le Vendeur ne contracte pas avec les consommateurs. Toute personne souhaitant effectuer un achat pour des besoins personnels doit s'abstenir de créer ou d'utiliser un compte et de passer commande sur la plateforme.

En créant un compte ou en passant commande, le Client déclare et garantit agir au nom et pour le compte de la structure identifiée et exclusivement pour les besoins de son activité professionnelle ou institutionnelle. Toute déclaration inexacte peut entraîner le refus ou l'annulation de la demande de commande ainsi que la suspension du compte, sans préjudice des droits auxquels il ne peut être légalement renoncé.

Le Client déclare disposer de la capacité et des pouvoirs nécessaires pour engager la structure qu'il identifie lors de la commande. Le Vendeur vérifie l'existence et le caractère actif du SIREN dans un registre public. La forme juridique et le code d'activité ne constituent pas, à eux seuls, des critères d'exclusion. Le Vendeur peut demander tout justificatif utile et refuser ou annuler une demande qui ne relève pas de ce périmètre.

Les ventes directes, projets, devis personnalisés et prestations qui ne sont pas commandés sur UNIK PC Deals relèvent de conditions générales distinctes.

Toute condition particulière expressément acceptée par écrit prévaut sur la stipulation incompatible des présentes CGV.

## 2. Accessibilité et acceptation des CGV

Les CGV sont accessibles et téléchargeables sur un support durable avant la confirmation de la commande. Le Client doit pouvoir vérifier le détail de sa commande, son prix total et corriger ses erreurs avant de la soumettre.

La validation exige une acceptation expresse des CGV en vigueur. Le Vendeur conserve la version acceptée, son horodatage, l'identité de l'entreprise et de l'utilisateur ainsi que la référence de la commande.

Lorsqu'un compte ou des identifiants d'accès sont mis à sa disposition, le Client les conserve de manière personnelle et confidentielle, ne les communique pas à un tiers et utilise les dispositifs d'authentification renforcée requis par la plateforme. Il informe immédiatement le Vendeur de toute perte, divulgation, utilisation non autorisée ou suspicion de compromission.

Le Vendeur peut vérifier l'adresse électronique de l'utilisateur avant une première commande ou une opération sensible et renouveler cette vérification en cas de modification de l'adresse ou de risque de fraude.

En présence d'un risque de fraude ou de sécurité suffisamment sérieux, le Vendeur peut suspendre temporairement l'accès au compte ou le traitement d'une demande de commande pendant la durée raisonnablement nécessaire aux vérifications et mesures correctrices. Le Client en est informé dans les meilleurs délais, sauf si cette information compromet les investigations ou la sécurité de la plateforme.

Pendant cette suspension, la commande n'est pas transmise au fournisseur et le paiement n'est pas encaissé. À l'issue du contrôle, le Vendeur reprend le traitement de la commande ou l'annule. En cas d'annulation, toute autorisation bancaire correspondante est libérée ; si une somme a néanmoins déjà été encaissée, elle est remboursée selon le moyen de paiement utilisé. Le Vendeur conserve la décision et sa date sans divulguer les paramètres détaillés de ses dispositifs de détection.

### 3. Produits et Deals

UNIK PC Deals présente une sélection temporaire d'offres et ne constitue pas un catalogue exhaustif. Chaque offre est limitée par sa durée, le stock disponible et les conditions commerciales applicables au moment de la vérification finale.

Les caractéristiques essentielles, la référence fabricant, le prix, les frais applicables et la disponibilité connue sont présentés avant la commande. Les photographies et contenus d'illustration n'ont pas pour effet de modifier les caractéristiques techniques expressément indiquées.

Certains matériels, logiciels, licences ou services sont soumis à des conditions d'utilisation, restrictions ou conditions de garantie propres au fabricant ou à l'éditeur. Lorsqu'elles sont directement applicables au Client, leur résumé essentiel et leur version exacte téléchargeable sont portés à sa connaissance avant la validation de la commande. Leur acceptation expresse est recueillie lorsqu'elles créent des obligations particulières pour le Client. Le Vendeur conserve avec la commande le fournisseur de ces conditions, leur version, leur date lorsqu'elle existe et leur empreinte numérique. Un produit nécessitant de telles conditions ne peut être commandé si leur version applicable n'est pas disponible et archivée.

Les informations ou modalités présentées lors de l'activation permettent l'exécution technique du produit ou du service, mais ne peuvent introduire rétroactivement une restriction essentielle qui n'aurait pas été portée à la connaissance du Client avant la commande. Les conditions du fabricant ou de l'éditeur ne remplacent pas les présentes CGV et ne réduisent pas les obligations propres du Vendeur. En cas de contradiction, une condition particulière expressément acceptée pour le produit concerné prévaut uniquement pour ce produit et dans les limites légalement admissibles.

Pour les logiciels et licences, l'obligation du Vendeur porte sur la fourniture de la référence, de la durée, du nombre de droits d'usage ou d'activations et, le cas échéant, du territoire expressément indiqués dans la commande. Leur activation et leur utilisation restent soumises aux conditions de l'éditeur. Le Vendeur ne garantit pas la disponibilité continue d'un service opéré par l'éditeur, sauf engagement exprès contraire.

Une prestation de service ne comprend que les opérations expressément décrites dans l'offre ou la confirmation de commande. Elle n'inclut notamment aucune installation, migration de données, intégration, paramétrage ou assistance qui n'y serait pas expressément mentionné.

Il appartient au Client de vérifier l'adéquation du produit à ses besoins, à son environnement technique et, le cas échéant, à ses licences et équipements existants. Le Vendeur répond aux demandes de conseil formulées avant la commande dans la limite des informations qui lui sont communiquées. Une compatibilité déterminée n'est garantie que lorsqu'elle est expressément confirmée par écrit par le Vendeur pour l'environnement décrit par le Client.

## 4. Prix et frais

Les prix sont exprimés en euros hors taxes. La TVA applicable et le montant toutes taxes comprises sont présentés avant la confirmation de la commande.

Le prix total inclut les produits, le transport et les frais ou contributions identifiés comme applicables à la commande. Une contribution ou un coût logistique imposé par un opérateur amont peut apparaître sur une ligne distincte avec son intitulé propre.

Aucun supplément ne peut être débité après la confirmation sans l'accord exprès du Client. Si le coût réel ne peut être confirmé ou excède le montant accepté, la commande n'est pas formée selon l'article 6 et le Client en est informé.

Les prix promotionnels et Deals ne sont ni rétroactifs ni cumulables, sauf indication contraire.

## 5. Processus de commande

Le Client sélectionne les produits, renseigne ses informations professionnelles, de facturation et de livraison ainsi que l'identité du réceptionnaire, vérifie le récapitulatif puis soumet sa demande de commande.

Le message électronique accusant réception de cette demande, la création d'une session de paiement ou l'autorisation bancaire ne valent pas acceptation définitive par le Vendeur.

Après la demande, le Vendeur procède notamment aux contrôles suivants :

- identité et qualité professionnelle du Client ;
- prix et stock encore disponibles ;
- coût et faisabilité du transport ;
- absence d'anomalie technique, commerciale ou de paiement ;

- acceptation et capacité d'exécution du partenaire chargé de l'approvisionnement.

Le Vendeur peut refuser une demande présentant une incohérence, un risque de fraude, une indisponibilité, une erreur manifeste de prix ou une impossibilité logistique. Cette décision ne crée aucun droit à indemnisation, sans préjudice du remboursement de toute somme qui aurait été effectivement encaissée.

## 6. Formation de la vente

La vente n'est définitivement formée qu'après, cumulativement :

1. la confirmation de la disponibilité et de l'exécution par le partenaire d'approvisionnement ;
2. la capture réussie du paiement par le Vendeur ;
3. l'envoi au Client d'une confirmation d'acceptation de la commande.

Jusqu'à cette confirmation, la demande du Client peut être refusée et l'autorisation bancaire libérée sans débit définitif.

En cas d'indisponibilité totale ou partielle, aucune substitution ni modification du contenu ou du prix ne sera imposée au Client. La demande de commande est annulée dans son ensemble et l'autorisation bancaire est libérée sans débit définitif. Le Client peut, s'il le souhaite, soumettre ensuite une nouvelle demande correspondant aux produits encore disponibles.

## 7. Paiement

Le paiement par carte est traité par Stripe. Les données complètes de la carte bancaire ne sont pas conservées par le Vendeur.

Lors de la demande de commande, le montant est autorisé mais n'est pas capturé immédiatement. La capture intervient uniquement après les contrôles prévus aux articles 5 et 6.

Si l'autorisation expire, échoue ou ne peut plus être capturée, le Vendeur peut inviter le Client à renouveler le paiement. La commande n'est pas acceptée tant que la capture n'a pas réussi.

Pour toute somme exigible non réglée à son échéance, les pénalités de retard sont dues de plein droit, sans rappel, au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage, sans pouvoir être inférieur au minimum légal. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est également due par le Client professionnel, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justification lorsque les frais exposés sont supérieurs.

## 8. Facturation

La facture est établie après capture du paiement par l'intermédiaire de VosFactures. Elle identifie notamment les produits, le transport, les frais ou contributions applicables et la TVA.

Le Client accepte la mise à disposition et, lorsque le dispositif applicable le permet ou l'impose, la transmission électronique de ses factures. Il lui appartient de fournir et maintenir des données d'identification et une adresse électronique de facturation exactes.

Une facture validée n'est pas supprimée. Toute correction comptable ultérieure est réalisée au moyen du document rectificatif approprié, notamment un avoir.

## 9. Livraison directe et partenaires logistiques

Les produits peuvent être expédiés directement au Client par un ou plusieurs partenaires d'approvisionnement ou transporteurs agissant pour l'exécution de la vente conclue avec LATEST PRODUCTS. LATEST PRODUCTS demeure l'interlocuteur contractuel du Client.

Lorsqu'un partenaire d'approvisionnement mandate le transporteur, ce partenaire reste seul donneur d'ordre du transport. Les recherches, interceptions, redirections et réclamations opérationnelles sont alors demandées par LATEST PRODUCTS au partenaire, qui les traite auprès de son transporteur. Le Client adresse son signalement à LATEST PRODUCTS ; il n'a pas à identifier ni à contacter le partenaire d'approvisionnement.

Les produits composant une même commande peuvent être expédiés séparément et donner lieu à plusieurs colis, transporteurs, dates de livraison et numéros de suivi. La confirmation de commande ou l'espace Client permet d'identifier, pour chaque expédition, les produits concernés et le numéro de suivi disponible. La commande n'est considérée comme intégralement livrée qu'après la remise de l'ensemble de ses colis. Cette organisation n'entraîne aucun coût supplémentaire qui n'aurait pas été présenté avant la validation de la commande.

Le traitement automatique est limité à 99,9 kg inclus par expédition, après regroupement des produits expédiés par un même partenaire depuis un même entrepôt. Au-delà, la commande en ligne ne peut pas être confirmée automatiquement ; elle nécessite une étude et une proposition de transport spécifiques, soumises à l'acceptation du Client avant tout engagement.

L'adresse de livraison peut différer du siège social ou de l'adresse de facturation, sous réserve d'être une destination professionnelle autorisée par le Client et acceptée par le Vendeur. Le Client renseigne l'identité de la personne ou du service chargé de recevoir le matériel ainsi que les coordonnées et instructions raisonnablement nécessaires à la livraison.

Le Client garantit l'exactitude, l'accessibilité et la disponibilité de l'adresse de livraison ainsi que la présence du réceptionnaire indiqué ou d'une personne habilitée. Le Vendeur peut procéder à une vérification complémentaire lors d'une première livraison à une nouvelle adresse ou en cas d'anomalie. Toute modification de l'adresse ou du réceptionnaire après le paiement est soumise à l'accord préalable du Vendeur et peut donner lieu à une nouvelle vérification de sécurité. Les coûts d'une nouvelle présentation ou d'un retour causé par une information erronée, une absence ou un refus injustifié peuvent être facturés après information et justification.

Les livraisons sont exclusivement réalisées en France métropolitaine, à l'exclusion de la Corse. Les départements et régions d'outre-mer, les collectivités d'outre-mer et, plus généralement, tous les territoires situés hors de la France métropolitaine sont également exclus. Une adresse située dans une zone exclue ne peut pas être sélectionnée ou validée comme adresse de livraison.

## 10. Délais de livraison

Les dates et délais affichés sont estimatifs, sauf engagement ferme expressément identifié comme tel dans la confirmation de commande.

Le délai peut dépendre de la validation du paiement, des stocks, de l'heure de commande, du partenaire d'approvisionnement, du transporteur et de la destination. Le Vendeur informe le Client d'un retard significatif porté à sa connaissance et recherche une solution raisonnable.

Si un produit n'a pas été expédié dans un délai de dix jours ouvrés suivant la dernière date estimée communiquée, le Client peut mettre le Vendeur en demeure, par écrit, de procéder à son expédition dans un délai supplémentaire de cinq jours ouvrés. À défaut d'expédition dans ce délai supplémentaire, le Client peut demander l'annulation des seuls produits non expédiés et le remboursement des sommes correspondantes. Cette faculté ne s'applique pas lorsqu'un délai différent a été expressément accepté pour un produit fabriqué, configuré ou commandé spécialement pour le Client, sous réserve des règles impératives.

## 11. Transfert des risques

Sauf condition particulière convenue par écrit, les risques de perte ou d'endommagement restent à la charge du Vendeur jusqu'à la remise physique de chaque colis au destinataire indiqué ou à une personne habilitée à le recevoir. Dans une commande livrée en plusieurs envois, le transfert des risques s'effectue colis par colis et uniquement pour les produits effectivement remis.

Le statut ou l'avis de livraison communiqué par le transporteur constitue un élément de preuve, sans priver le Client de la possibilité de signaler une absence de remise ou une anomalie documentée. Le Vendeur conserve, lorsqu'ils sont disponibles, la date, le mode et la référence de la preuve de livraison.

Avant cette remise, le Vendeur traite avec le Client les conséquences d'une perte, d'une avarie ou d'une livraison incomplète. Il exerce séparément son recours auprès du partenaire d'approvisionnement, seul habilité à donner des instructions au transporteur qu'il a mandaté. Les conditions de transfert des risques convenues entre le Vendeur et ce partenaire ne sont pas opposables au Client et ne modifient pas le présent article.

Cette stipulation ne dispense pas le Client de respecter les formalités de réception nécessaires à la préservation des recours contre le transporteur.

## 12. Réception, avaries et produits manquants

Au moment de la livraison et avant de signer le récépissé papier ou électronique du transporteur, le Client ou le réceptionnaire désigné doit, dans la mesure raisonnablement possible :

1. vérifier le nombre de colis remis et leur correspondance avec le bordereau ;
2. examiner l'état extérieur des colis, emballages, bandes de garantie et

protections ;

3. contrôler, lorsque le transporteur le permet sans imposer l'ouverture de l'emballage commercial du produit, la référence, la quantité et l'absence de dommage apparent ;

4. photographier toute anomalie ainsi que l'étiquette de transport ;

5. inscrire, avant toute signature, des réserves précises, complètes et descriptives sur le récépissé du transporteur et en conserver une copie ou une capture lisible.

Les réserves doivent décrire concrètement l'anomalie constatée, par exemple le nombre de colis manquants, un carton écrasé, déchiré, ouvert ou mouillé, une bande de garantie rompue, un contenu exposé ou un produit visiblement endommagé. Les mentions générales telles que « sous réserve de déballage », « colis abîmé » ou « emballage en mauvais état », sans autre précision, sont insuffisantes.

En cas de colis manifestement ouvert, très endommagé, incomplet ou laissant apparaître un risque sérieux pour le produit, le Client doit refuser le colis concerné lorsque ce refus est matériellement possible et faire inscrire le motif précis du refus sur le récépissé. Il ne doit pas signer un récépissé sans réserve alors qu'une anomalie est visible. Lorsque le terminal électronique ne permet pas de saisir les réserves, le Client demande leur inscription par le livreur avant de valider la réception.

Si le transporteur ne laisse pas au Client le temps ou la possibilité d'effectuer les contrôles raisonnables, le Client le fait mentionner sur le récépissé si cela est possible, conserve tout élément permettant de documenter la livraison, puis examine les colis immédiatement après le départ du livreur. Cette mention ne remplace pas la description précise des pertes ou avaries qui seraient ensuite constatées.

Le Client informe parallèlement le Vendeur le jour même ou, en cas d'impossibilité, dès le premier jour ouvré suivant, avec la référence de commande, une description précise de l'anomalie, des photographies, une copie du récépissé et les justificatifs utiles. Pour préserver son recours contre le transporteur en cas de perte partielle ou d'avarie, le Client doit également adresser au transporteur une protestation motivée, par acte extrajudiciaire ou lettre recommandée, dans le délai légal de trois jours, jours fériés non compris, suivant la réception, conformément à l'article L. 133-3 du code de commerce.

Le Vendeur peut enregistrer avant expédition, ou obtenir de son partenaire d'approvisionnement, le numéro de série, l'IMEI ou tout autre identifiant unique du produit. Ces données peuvent être rapprochées de la commande, de la livraison, d'une réclamation et d'un éventuel retour afin d'identifier le produit effectivement livré.

Ces formalités ne privent pas le Client des droits impératifs qu'il pourrait faire valoir directement contre le Vendeur.

## 13. Retours

La plateforme étant exclusivement B2B et les ventes étant conclues en ligne, le Client ne bénéficie d'aucun droit légal de rétractation. L'extension prévue pour certains professionnels employant cinq salariés ou moins concerne les contrats conclus hors établissement et non les ventes en ligne réalisées sur la plateforme.

Le Vendeur n'accorde aucun droit contractuel de retour pour convenance, y compris lorsque le produit n'a pas été ouvert, utilisé, installé ou enregistré. Un produit ne peut être retourné qu'en cas d'erreur imputable au Vendeur, de défaut relevant d'une garantie applicable ou de vice caché.

Les consommables ouverts, descellés ou utilisés ne peuvent notamment pas être retournés pour convenance ou pour incompatibilité, sauf erreur de référence imputable au Vendeur, défaut relevant d'une garantie applicable ou vice caché.

Les produits configurés, fabriqués ou commandés spécialement pour le Client ne peuvent plus être annulés ni retournés après l'engagement ferme du Vendeur auprès de son fournisseur, sauf erreur imputable au Vendeur, non-conformité, défaut relevant d'une garantie applicable, vice caché ou annulation permise par l'article 10 en raison d'un retard.

Si le produit livré ne correspond pas à la référence commandée, le Client doit en informer le Vendeur dans les meilleurs délais, en communiquant la référence de la commande, des photographies du produit et de son emballage ainsi que son numéro de série ou tout autre identifiant disponible. Dès la constatation de l'erreur, le Client doit conserver le produit complet avec son emballage, ses accessoires, notices et protections, et s'abstenir de l'utiliser, de l'installer ou de l'enregistrer. Une ouverture raisonnablement nécessaire pour constater l'erreur de livraison ne prive pas le Client de son recours.

Lorsque l'erreur de livraison est confirmée, le Vendeur organise et prend en charge le retour selon les instructions communiquées au Client, puis procède, selon la disponibilité du produit et les règles applicables, à la livraison de la référence commandée ou au remboursement du produit concerné.

Tout retour nécessite l'accord écrit préalable du Vendeur et l'attribution d'un numéro de retour. Les produits retournés sans autorisation peuvent être refusés.

Les modalités et la prise en charge des frais de retour sont déterminées selon le motif du retour, la garantie applicable et les règles impératives.

Tout produit retourné peut faire l'objet d'un contrôle de son état, de son contenu et de son identifiant unique. Le Vendeur peut refuser la reprise d'un produit dont le numéro de série ou l'identifiant ne correspond pas à celui associé à la commande, sans préjudice de l'examen d'une éventuelle erreur logistique documentée.

## 14. Garanties et service après-vente

Les produits bénéficient de la garantie des défauts cachés prévue par les articles 1641 et suivants du code civil ainsi que, lorsqu'elle existe, de la garantie commerciale du fabricant.

La durée, le garant et le mode de mise en œuvre d'une garantie commerciale varient selon le produit. Lorsqu'une telle garantie est annoncée, les informations vérifiées disponibles sont présentées sur la fiche produit, dans la confirmation de commande ou dans l'espace Client. Aucune durée uniforme de garantie commerciale n'est accordée par le Vendeur à défaut de mention expresse.

Sauf indication contraire portée à la connaissance du Client avant la commande, la garantie commerciale est exercée directement par le Client auprès du fabricant, du reconditionneur ou du prestataire de garantie désigné, selon les conditions de ce dernier. Le Vendeur communique le canal direct disponible et le justificatif d'achat nécessaire, mais n'assure pas l'ouverture, le transit matériel ni le suivi opérationnel du dossier pour le compte du Client.

Le Client doit sauvegarder ses données avant toute intervention. Le Vendeur ne garantit pas la conservation des données présentes sur un appareil confié à un service après-vente.

La garantie ne couvre pas notamment l'usure normale, un accident, une mauvaise utilisation, une installation non conforme, une modification non autorisée ou un dommage causé par un environnement externe au produit, sous réserve de l'appréciation du défaut effectivement invoqué.

Lorsqu'une demande de garantie est fondée, le Vendeur met en œuvre, dans la mesure permise par les règles applicables et compte tenu de la procédure du fabricant, la réparation, le remplacement ou, lorsque ces solutions ne sont pas possibles ou appropriées, le remboursement du produit concerné, sans priver le Client des recours qui ne peuvent légalement être limités.

Le Client contacte le Vendeur à [contact@unikpc.com](mailto:contact@unikpc.com) lorsque la demande porte sur une erreur de référence ou de livraison, une non-conformité imputable au Vendeur, un vice caché ou l'absence du canal direct annoncé. Il ne retourne aucun produit au Vendeur sans avoir reçu ses instructions écrites.

## 15. Réserve de propriété

Le Vendeur conserve la propriété des produits jusqu'au paiement complet du prix, principal et accessoires. Le Client s'engage à identifier les produits concernés et à ne pas les donner en garantie ni les céder tant que le prix n'a pas été intégralement payé.

La présente réserve de propriété n'affecte pas le transfert des risques prévu à l'article 11.

## 16. Responsabilité

Chaque partie répond des dommages directs et prévisibles causés par ses manquements prouvés.

Sous réserve des règles impératives et des dommages qui ne peuvent légalement être limités, la responsabilité totale du Vendeur au titre d'une commande est limitée au montant hors taxes effectivement payé pour la commande à l'origine du dommage.

Le Vendeur n'est pas responsable des pertes indirectes telles que perte de chiffre d'affaires, de marge, de clientèle, d'opportunités commerciales, de données, d'exploitation ou d'indisponibilité excédant la valeur de la commande. Le Client reste responsable de ses sauvegardes, de la sécurité de son système et de la vérification de la compatibilité du produit, sauf compatibilité expressément garantie par écrit dans les conditions prévues à l'article 3.

Lorsque le Client destine un produit à un usage critique pour son activité ou à un environnement dont l'interruption pourrait entraîner des conséquences manifestement disproportionnées à la valeur de la commande, il lui appartient d'en informer le Vendeur avant la commande. Les parties peuvent alors convenir par écrit de conditions particulières, notamment de continuité, de secours, de service et de responsabilité. À défaut d'un tel accord exprès, les limitations du présent article demeurent applicables.

Les exclusions et limitations du présent article ne s'appliquent pas en cas de fraude, de faute lourde ou intentionnelle, de dommage corporel, ni dans les autres cas où une responsabilité ne peut légalement être exclue ou limitée, notamment au titre de la responsabilité du fait des produits défectueux dans la mesure prévue par les dispositions impératives applicables.

## 17. Force majeure et événements externes

Aucune partie n'est responsable d'un manquement causé par un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil. La partie empêchée informe l'autre dans les meilleurs délais.

Les difficultés de stock, transport, énergie, télécommunication ou système d'un tiers ne constituent pas automatiquement un cas de force majeure. Elles sont appréciées selon leurs circonstances et n'exonèrent le Vendeur que si les conditions légales sont réunies.

## 18. Données personnelles

Le Vendeur traite les données nécessaires à la gestion des demandes, commandes, livraisons, notamment l'identité et les coordonnées professionnelles du réceptionnaire, paiements, factures, garanties, sécurité et obligations légales. Les informations détaillées sur les finalités, bases légales, destinataires, durées de conservation et droits des personnes figurent dans une politique de confidentialité distincte.

Les seules données nécessaires à l'exécution sont transmises aux prestataires de paiement, facturation, approvisionnement, transport et hébergement concernés. Le Vendeur ne conserve pas les données complètes de carte bancaire.

## 19. Propriété intellectuelle

La plateforme, sa sélection éditoriale, ses textes propres, sa présentation, ses logiciels et ses éléments distinctifs sont protégés. Aucune licence autre que le droit d'utiliser la plateforme pour les besoins professionnels du Client n'est accordée.

Les marques, visuels, documentations et fiches des fabricants demeurent la propriété de leurs titulaires respectifs.

Le Client respecte les droits de propriété intellectuelle ainsi que les conditions de licence applicables aux logiciels et contenus numériques. Il ne peut notamment communiquer une clé d'activation, contourner une mesure de protection ou accomplir un acte de copie, de modification, de décompilation ou de redistribution qui ne serait pas autorisé par la loi ou la licence.

## 20. Preuve et communications électroniques

Les enregistrements conservés dans des conditions permettant d'en assurer l'intégrité peuvent servir de preuve des commandes, acceptations, opérations de paiement et communications, sans priver chaque partie de son droit de produire toute preuve contraire recevable.

Le Client doit maintenir une adresse électronique valide et surveillée. Les communications relatives à une commande sont adressées aux coordonnées qu'il a fournies.

## 21. Respect des lois et restrictions de destination

Le Client s'engage à utiliser, revendre, transférer et, le cas échéant, exporter les produits dans le respect des lois et réglementations qui lui sont applicables, notamment celles relatives aux sanctions économiques, aux embargos, au contrôle des exportations et aux usages interdits.

Le Client ne doit pas détourner un produit vers une personne, une destination ou un usage faisant l'objet d'une interdiction applicable. Le Vendeur peut demander les informations raisonnablement nécessaires à ses contrôles, notamment sur le bénéficiaire effectif, le destinataire final, la destination, l'usage prévu ou une éventuelle réexportation.

Le Vendeur peut vérifier les parties à la transaction dans les listes officielles applicables avant le paiement ou l'engagement fournisseur et renouveler ce contrôle tant que la commande n'est pas exécutée. Une homonymie ou une information insuffisante peut entraîner une suspension limitée au temps nécessaire à sa vérification. Le Vendeur refuse ou annule la commande lorsque son exécution est interdite. Une indisponibilité temporaire de la source officielle de contrôle peut suspendre la validation de la commande.

Un produit expressément signalé par son fabricant, son fournisseur ou une autorité comme soumis à un contrôle particulier n'est proposé qu'après vérification de sa classification et, lorsqu'elle est requise, de l'autorisation applicable. L'absence de signalement ne vaut pas autorisation d'un usage, d'un transfert ou d'une exportation interdits.

## 22. Intégralité, modifications et maintien du contrat

Le contrat est constitué des présentes CGV, du récapitulatif et de la confirmation de commande ainsi que des éventuelles conditions particulières expressément acceptées. Il remplace les échanges ou déclarations antérieurs portant sur le même objet qui n'y sont pas repris.

Toute dérogation ou modification doit être constatée par un écrit ou une communication électronique émanant d'un représentant autorisé. Le fait de ne pas exercer ponctuellement un droit ne vaut pas renonciation à l'exercer ultérieurement.

Si une stipulation est déclarée illicite, invalide ou inapplicable, les autres stipulations demeurent en vigueur. Les parties recherchent, lorsque cela est nécessaire, une stipulation licite produisant un effet économique aussi proche que possible de celui initialement recherché.

## 23. Droit applicable et règlement des différends

Les présentes CGV et les ventes qu'elles régissent sont soumises au droit français.

Avant toute action, les parties recherchent de bonne foi une résolution amiable du différend.

Le Client adresse sa réclamation par le canal sécurisé indiqué par le Vendeur, en rappelant la référence de commande.

ENTRE PARTIES AYANT TOUTES CONTRACTÉ EN QUALITÉ DE COMMERÇANT, TOUT LITIGE RELATIF À LA FORMATION, L'INTERPRÉTATION, L'EXÉCUTION OU LA RUPTURE DU CONTRAT RELÈVERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE, Y COMPRIS EN CAS DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE.

Lorsque le Client n'a pas contracté en qualité de commerçant, les règles de compétence de droit commun s'appliquent.